



SICEC
21, bd Gustave Morizot
21400 Châtillon sur Seine
☎ 03.80.81.56.25
☎ 03.80.91.18.58
contact@sicec.fr

COMPTE RENDU

Comité syndical du Syndicat Intercommunal des cours d'Eau Châtillonnais du mercredi 25 mars 2015 CHATILLON-SUR-SEINE

Présents : Messieurs-dames RODET, NAUDINOT, MALNOURY, LAMEY, GUILLEMAN, VAN HECKE, PEUSSOT, DIEU, BAZOT, CHERITAT, GUEGAN, MAITRHENRY, ROMMEL, AUBRY, MARS, TILQUIN, FLEUROT, LENI, GRANDJEAN (suppléant), VERSCHRAEGHEN, CHAUVE, LECOEUR, VINOT, STIVALET, MALGRAS, PUCH, ORMANCEY, CHAUVOT, TROISGROS, MENETRIER, ROGER, LASSOLLE et VINCENT.

Soit 34 membres présents dont 33 membres avec droit de vote.

Le Président accueille les participants et fait valider le compte-rendu du comité précédent, puis annonce l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- ❖ Bilan financier 2014 et budget 2015.

DELIBERATIONS :

- Compte administratif et compte de gestion 2014,
- Transfert d'excédent de la section d'investissement à la section de fonctionnement,
- Prolongement de la ligne de trésorerie,
- Participation au financement de l'animation agricole 2015,
- Choix des entreprises suite à la consultation de marchés publics,
- Adhésion du SICEC au Comité National d'Action Sociale,
- Recrutement d'une femme de ménage,
- Budget primitif 2015.

AFFAIRES DIVERSES.

- ❖ Compte administratif 2014 :

Voir document PDF.

❖ **Compte de gestion 2014 :**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2014, le comité syndical déclare :

Que le compte de gestion dressé par le trésorier pour l'exercice 2014, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : Oui à l'unanimité.

❖ **Transfert d'excédent de la section d'investissement à la section de fonctionnement:**

Les opérations réalisées sur des terrains privés ou communaux doivent être inscrites dans la section de fonctionnement, or le SICEC est rarement propriétaire des terrains sur lesquels il intervient. De plus, l'inscription sur la section de fonctionnement permet, pour certaines opérations, de bénéficier d'un dé plafonnement des aides publiques.

Le compte administratif 2014 démontre l'existence d'un excédent d'investissement qu'il est possible de transférer partiellement sur la section de fonctionnement afin de répondre au fonctionnement du SICEC.

Le Président propose de voter ce transfert, d'un montant de 110 000 €, sur la section de fonctionnement.

Vote : oui à l'unanimité.

Fernand LENI demande si la grille des appels aux communes va changer suite à ce transfert.

Réponse : le montant des appels aux communes reste inchangé, il sera simplement réparti différemment.

❖ **Reconduction de la ligne de trésorerie :**

Le Président explique aux délégués que la ligne de trésorerie souscrite auprès du Crédit Mutuel en 2014 arrive à son échéance le 31 mars 2015, et qu'il est nécessaire de la reconduire.

Les nouvelles conditions sont les suivantes :

- Montant : 100 000 €,
- Echéance : 31 mars 2016,
- Taux : Euribor 3 mois (moyenne mensuelle) + marge de 1,70 point,
- Commission d'engagement : 200 € payables à la signature du contrat,
- Intérêts : calculés prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact/360 jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil,
- Commission de non utilisation : 0,20% calculée sur le montant non utilisé constaté quotidiennement et payable en même temps que les intérêts.

Le Comité Syndical, après discussions :

- Accepte la reconduction de la ligne de trésorerie
- Autorise le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire afin de mener celle-ci dans les meilleures conditions administratives et financières.

Vote : oui à l'unanimité.

❖ **Participation à la cellule d'animation agricole pour la protection de la ressource en eau Auxois-Châtillonnais :**

Le Président rappelle la démarche engagée depuis 2010 avec la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or, l'Agence de l'Eau, le Conseil Régional de Bourgogne et le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable et d'Assainissement de Semur-en-Auxois concernant la mise en place d'une cellule d'animation agricole pour la protection de la ressource en eau Auxois-Châtillonnais.

Une animatrice a été embauchée par la Chambre d'Agriculture pour mettre en œuvre les actions de préservation sur les captages prioritaires des territoires de l'Auxois et du Châtillonnais.

La participation du SICEC à la cellule d'animation agricole pour 2015 est estimée à 2500 €.

Les crédits correspondant à cette action seront inscrits au budget.

Le comité syndical décide de :

Charger le Président de signer les actes correspondant à l'animation agricole Châtillonnais/Auxois et tous documents utiles, afin de mener cette action dans les meilleures conditions.

Vote : oui à l'unanimité.

❖ **Choix de l'entreprise pour les travaux d'effacement d'ouvrages hydrauliques sur la Seine et la Coquille:**

Une consultation en procédure adaptée a été réalisée pour les travaux d'effacement d'ouvrages hydrauliques sur la Seine et la Coquille,

L'analyse des offres a été présentée en commission d'appel d'offres le 24 mars 2015.

Le Président propose de valider le choix de l'entreprise approuvé en commission d'appel d'offres : l'entreprise Boureau.

Le Comité Syndical approuve et autorise le Président à faire les demandes de financements relatives à ce marché.

Vote : 32 pour, 1 abstention.

❖ **Choix de l'entreprise pour les travaux d'entretien de la ripisylve :**

Une consultation en procédure adaptée a été réalisée pour les travaux relatifs au marché à bon de commande pour l'entretien de la ripisylve.

L'analyse des offres a été présentée en commission d'appel d'offres le 24 mars 2015.

Le Président propose de valider le choix de l'entreprise approuvé en commission d'appel d'offres : l'entreprise Entr'in 52.

Le Comité Syndical approuve et autorise le Président à faire les demandes de financements relatives à ce marché.

Vote : 32 pour, 1 abstention.

❖ **Choix de l'entreprise pour les travaux de restauration physique de lits mineurs :**

Une consultation en procédure adaptée a été réalisée pour les travaux de restauration physique de lits mineurs.

L'analyse des offres a été présentée en commission d'appel d'offres le 24 mars 2015.

Le Président propose de valider le choix de l'entreprise approuvé en commission d'appel d'offres : l'entreprise Boureau.

Le Comité Syndical approuve et autorise le Président à faire les demandes de financements relatives à ce marché.

Vote : 32 pour, 1 abstention.

❖ **Adhésion du SICEC au CNAS :**

Le Centre National d'Action Sociale permet aux employés de la fonction publique territoriale de bénéficier d'avantages sociaux (prêts, aide garderie, chèques vacances etc...).

Le Président propose au comité syndical d'adhérer au CNAS pour une dépense estimée à 200 € par agent et par an.

Vote : oui à l'unanimité.

❖ **Création d'un poste d'adjoint technique 2ème classe – fonction agent d'entretien :**

Pour assurer le bon entretien des locaux du SICEC, il est nécessaire de recruter un agent d'entretien pour une dizaine d'heures par mois.

Ce poste est créé conformément à l'article 3-3, 4° de la loi du 26.01.1984 modifiée (durée hebdomadaire inférieure à 17h30)

La durée hebdomadaire d'emploi est fixée sur une base de 2 heures 30. L'agent percevra une rémunération correspondant à l'indice majoré 363 en vigueur.

Les modalités de rémunération retenues sont basées sur l'attribution d'un quota d'heures supplémentaires pouvant aller au maximum à 25 heures par mois.

En cas de surcharge exceptionnelle de travail, il pourra percevoir des heures complémentaires et/ou supplémentaires suivant les modalités ci-dessus.

Le comité syndical décide de :

- Créer le poste d'adjoint technique 2^{ème} classe,

- Charger le Président de signer les actes correspondant au recrutement de l'agent retenu sur ce poste et d'effectuer toutes les démarches réglementaires exigées pour ce recrutement.

Vote : 31 pour, 2 abstentions.

❖ **Budget primitif 2015 :**

Voir document PDF.

❖ **Affaires diverses :**

Le Président rappelle aux délégués que les personnes intéressées pour participer au groupe de travail pour la rédaction d'un courrier à destination des grands élus doivent se faire connaître auprès de la secrétaire du SICEC.

Après inscriptions, le groupe sera donc composé d'Edwige GUEGAN, Vincent CHAUVOT, Claude VINOT, Thierry AUBRY et André MALGRAS.

La réunion s'achève et les délégués sont invités à partager le verre de l'amitié.